

166/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, treize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Chantal COLLÉOU ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Rémy LE MEUR ; Hervé TILLY ; Édouard TROLES ; Cyrielle MOY
Absents : Eric Cloarec ; Florent Le Hervé
Procurations : Eric Cloarec donne procuration à Christiane DUGAY ; Florent Le Hervé donne procuration à Eric Le SCANFF
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2022

Objet : Indemnité de M le Maire

Mme La Première Adjointe indique aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la délibération n°020-20 du 23 juin 2020, fixant les indemnités du Maire et des Adjoints, le taux fixé concernant M le Maire était de 44.04 % de l'indice brut 1027.

Mme La Première Adjointe propose de passer ce taux à 42 %, permettant de ramener la rémunération de M le Maire à 1670 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide de diminuer le taux d'indemnité de M le Maire à 42 % .

Pour extrait conforme,
P/O Le Maire,
La Première Adjointe



Christiane Dugay